

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2437>



# « Devoirs faits », Dernier avatar de la communication du ministre de l'Éducation Nationale.



SNES-FSU - Bulletins EE - SNES - EE-SNES infos : octobre 2017 -  
Date de mise en ligne : samedi 7 octobre 2017

---

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

---

C'est au début de l'été que le Ministre de l'Éducation Nationale a eu l'idée du dispositif « Devoirs Faits ». Mais, nous ne pourrions qu'être d'accord avec Adrien Ronchaléou [1] lorsqu'il affirme : « [ça n'est] pas une mauvaise idée en soi, bien qu'il faille rappeler [...] qu'un tel dispositif avait déjà été mis en place dans les collèges de l'enseignement prioritaire en 2008 et aurait dû être généralisé si, en 2010, il n'avait été supprimé par le directeur général de l'enseignement scolaire [DGESCO] de l'époque, un certain Blanquer Jean-Michel ». ((Ce dernier poursuit donc une politique de communication à outrance visant à s'attirer les bonnes grâces des parents d'élèves à peu de frais, leur assurant ainsi que : « sur la base du volontariat, après les vacances de la Toussaint, plus d'un élève sur cinq rentrera chez lui devoirs faits ». Mais, une fois les effets d'annonce passés, c'est la réalité du terrain qui s'impose à tou-te-s les acteurs et actrices du monde éducatif avec son lot de questions : qui pour encadrer les élèves ? Quel-le-s élèves ? Avec quels moyens ? Selon quels rythmes ? Les premiers échanges avec les collègues convergent vers des constats communs quant aux risques pour la profession que les directions syndicales n'ont pas intérêt à minimiser tels que le renforcement de l'autonomie des établissements, la caporalisation des équipes par le pilotage des chefs d'établissement et le recrutement de personnels non-qualifiés (AED, VSC, intervenants extérieurs...) pour encadrer ce dispositif. Rappelons que les Volontaires Service Civique sont recrutés sur des missions, sans contrat de travail et sans condition de diplôme. Par ailleurs, concernant les Assistant-e-s d'Éducation, leur collaboration à ce dispositif ne sera pas sans poser de réels problèmes à l'organisation de la Vie Scolaire au sein des établissements... ((Dans ce contexte, le SNES-FSU se doit d'être aux côtés des collègues et des équipes pédagogiques qui s'opposeront à la mise en place à marche forcée de ce dispositif. Le SNES ne doit pas oublier de rappeler ses propres mandats que sont la nécessité de classes à effectifs réduits et des moyens conséquents pour permettre aux enseignant-e-s d'assurer au sein de la classe même le suivi de tout-e-s les élèves.

---

[1] L'Humanité, 4 août 2017.